

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

2 novembre 2022, 18 h

Hôpital Notre-Dame
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)

(Adopté à la séance du 7 décembre 2022)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Vincent Lehouillier	Président-directeur général	Président-directeur général et secrétaire
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M ^{me} Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
Vacant	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
Vacant	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 26 octobre 2022, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 26 octobre 2022 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 2 novembre 2022, à 18 h 02.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour révisé, après le retrait du point 6.3, de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 2 novembre 2022, tel que libellé.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 2 novembre, à 12 h. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate que trois questions sont inscrites au registre. Elle invite M. Samuel Vanzin à poser sa question.

1) M. Samuel Vanzin, agent de mobilisation et développement – Comité logement Ville-Marie

M. Samuel Vanzin indique que la SQI a lancé un appel d'offres pour trouver un intermédiaire de marché en vue de la vente de l'ancien CHSLD Jacques-Viger (hôpital de la Miséricorde). Cet appel d'offres mentionne qu'un comité directeur encadrera le travail de l'intermédiaire de marché. Il adresse les questions suivantes :

- Qui du CCSMTL siègera sur le comité aviseur ?
- Quelle position cette personne défendra-t-elle quant à l'avenir du site de l'Hôpital de la Miséricorde ?
- Cette position sera-t-elle cohérente avec la recommandation 7 que le CCSMTL a déposée dans le cadre des consultations de l'OCPM sur le PPU des faubourgs, à savoir:

« Que l'arrondissement de Ville-Marie constitue une réserve à partir de terrains privés et de sites publics gouvernementaux et municipaux, tel le site de l'ancien Hôpital de la Miséricorde, afin d'y développer des logements sociaux et des équipements collectifs répondant aux besoins de la population ? »

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, confirme que M. Frank Pigeon, directeur des services techniques, siègera sur le comité aviseur et qu'il sera accompagné, au besoin, de son chef de service à la gestion immobilière. Il ajoute que notre position reste inchangée et qu'elle est en cohérence avec la recommandation 7 évoquée.

2) M. Abdelhamid Mechouche, citoyen (Arrivée à 18 h 20)

M. Abdelhamid Mechouche se questionne sur la qualité des services de la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services.

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, demande à M. Mechouche de lui acheminer une lettre dans laquelle il devra préciser sa plainte à l'endroit de la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services. Après réception de cette lettre, une réponse lui sera faite dans les meilleurs délais.

3) M^{me} Hélène Dagenais-Lalumière, proche aidante (Arrivée à 19 h 05)

M^{me} Hélène Dagenais-Lalumière adresse la question suivante au conseil d'administration et plus particulièrement à la direction de l'éthique :

« Selon les règles du code d'éthique, et les directives ministérielles, quelle est la procédure lorsque la directions d'un CHSLD , impose de très lourdes sanctions à une personne aidante, sans jamais lui permettre de se faire entendre de manière équitable et indépendante ? Est-ce que la surveillance des aidants par le personnel soignant est une pratique éthique ? Est-ce le CHSLD ne devait-il pas offrir au préalable des solutions autres que punitives qui auront pour effet de brimer les droits fondamentaux de la personne malade ? »

M^{me} Micheline Ulrich remercie M^{me} Dagenais-Lalumière et lui confirme qu'une réponse lui sera faite dans les meilleurs délais par l'équipe concernée de notre établissement, et ce, dans l'objectif de trouver une solution à la problématique présentée.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 21 septembre 2022 :

23 septembre 2022

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 23 septembre dernier, M^{me} Ulrich, à titre de membre, a participé à une séance du comité de gouvernance et d'éthique. Mme Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

11 octobre 2022

Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal

Le 11 octobre, M^{me} Ulrich a participé au troisième exercice de dénombrement montréalais (2015, 2018, 2022), exercice national et pancanadien de dénombrement ponctuel issu du programme « *Vers un chez soi* »

13 octobre 2022

Séance spéciale du comité de vérification

Le 13 octobre, M^{me} Ulrich, à titre de membre, a participé à une séance spéciale du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

13 octobre 2022

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 13 octobre dernier, M^{me} Ulrich, à titre de présidente, a participé à une séance spéciale du conseil d'administration.

14 octobre 2022

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 14 octobre dernier, M^{me} Ulrich, à titre de présidente, a participé au Lac-à-l'épaule du conseil d'administration.

16 au 20 octobre 2022

Congrès SIDIIEF

Du 16 au 20 octobre dernier, M^{me} Ulrich a participé au Congrès mondial SIDIIEF qui s'est tenu à Ottawa.

19 octobre 2022

Séance du comité de vérification

Le 19 octobre, M^{me} Ulrich, à titre de membre, a participé à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

26 octobre 2022

Gala annuel du prix Hippocrate 2022

Le 26 octobre, le CCSMTL s'est vu décerner le prix Hippocrate 2022 dans la catégorie « *Innovation en Santé publique* » pour son projet Hôpital Solidaire qui vise à fournir des repas gratuits à la population du quartier souffrant d'insécurité alimentaire, à contrer les effets collatéraux sur la santé des clientèles du CIUSSS et à éviter le gaspillage alimentaire. Un projet, une fierté, et un prix bien mérité ! Merci à la Fondation Santé urbaine et à toutes les personnes qui permettent à Hôpital solidaire de changer des vies !

Au nom des membres du conseil d'administration, M^{me} Ulrich transmettra une lettre pour remercier et féliciter l'équipe de la direction des services techniques d'avoir été des acteurs clés dans la réalisation de ce projet remarquable et mobilisateur.

28 octobre 2022

Séance du comité des ressources humaines

Le 28 octobre, M^{me} Ulrich, à titre de membre, a participé à la séance du comité des ressources humaines. M. Gérard Dufour, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

5. Rapport du président-directeur général

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, fait rapport de ses activités depuis son arrivée en poste le 21 septembre dernier :

4 octobre 2022

Rencontre à la Ville de Montréal

Le 4 octobre, M. Lehouillier a participé à une rencontre avec madame Valérie Plante, mairesse de la ville de Montréal, pour discuter de plusieurs points d'intérêts et dossiers communs.

5 octobre 2022

Soirée reconnaissance des donateurs de la Fondation Santé Urbaine

Le 5 octobre, M. Lehouillier a prononcé une allocution lors de la soirée reconnaissance des donateurs de la Fondation Santé Urbaine.

17 octobre 2022

Présentation de Planetree international

Le 4 octobre, M. Lehouillier a assisté à une présentation de Planetree International portant sur les défis, enjeux, avenues et pistes de solution pour accroître, mobiliser et soutenir les ressources humaines.

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 21 septembre 2022

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 21 septembre 2022, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

- ✓ Se référant au point 15.5 – Nomination au poste de directeur adjoint logistique et performance à la Direction approvisionnement et logistique (DA-DAL) : M^{me} Florence Wartel est entrée en fonction le 22 septembre 2022.
- ✓ Se référant au point 15.6 – Création d'un poste de directeur fluidité hospitalière à la Direction générale adjointe aux programmes santé physique généraux et spécialisés (DGASPGS) : La nomination de M^{me} Marie-Annick Guénette sera présentée au point 14.9 de l'ordre du jour de la séance ordinaire.

6.2 Suivi de la séance spéciale du 13 octobre 2022

6.2.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 13 octobre 2022, tel que rédigé.

6.2.2 Affaires découlant

Aucun suivi particulier en lien avec ce procès-verbal.

6.3 Nomination du secrétaire du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-135

Nomination du secrétaire du conseil d'administration

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2), tous les deux ans, les membres du conseil d'administration élisent, parmi eux, le secrétaire.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le président-directeur général est nommé d'office secrétaire du conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 20 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le secrétaire remplit les fonctions suivantes :

- agir comme secrétaire des séances du conseil d'administration et, lorsque requis par règlement, des réunions de tout autre conseil ou comité;
- transmettre les avis de convocation des séances du conseil d'administration et, lorsque requis par règlement, des réunions de tout autre conseil ou comité;
- rédiger les procès-verbaux des séances et des réunions pour lesquels il agit à titre de secrétaire et les faire signer par le président et les contresigner;
- assurer la tenue et la conservation des archives comprenant les registres de l'établissement et les dossiers complets des séances du conseil d'administration et, lorsque requis par règlement, de tout autre conseil ou comité, les livres et le sceau de l'établissement (art. 168, *Loi sur les services de santé et les services sociaux*);
- certifier tout document, copie ou extrait qui émane de l'établissement ou fait partie de ses archives (art. 166, *Loi sur les services de santé et les services sociaux*);
- remplir toute autre fonction que lui assigne le conseil d'administration.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du secrétaire, une personne désignée le remplace.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Vincent Lehoullier à titre de secrétaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée de deux ans.

6.4 Démission d'un administrateur du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-136

Démission d'un administrateur

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont été informés le 2 novembre dernier, de la démission de madame Sylvie Foucault, membre désigné du conseil multidisciplinaire au conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la démission de madame Sylvie Foucault à titre de membre désigné du conseil multidisciplinaire au sein du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de remercier madame Sylvie Foucault pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont elle était membre depuis le 14 avril 2021.

7. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 28 octobre 2022

7.1 Rapport du président

M. Gérard Dufour, président du comité, présente son rapport.

Suivi des dernières rencontres

Un tableau de suivi des rencontres a été présenté aux membres du comité.

Retour sur les constats de la directrice

M^{me} Martyne Charland a fait état de son rapport d'étonnement suite à son arrivée en fonction.

Retour sur le Lac-à-l'Épaule du conseil d'administration

Le comité fait un retour sur le Lac-à-l'Épaule du conseil d'administration ainsi que des principaux constats.

A3 attraction et fidélisation

Depuis plusieurs mois, l'organisation a mis en place une A3 stratégique afin de prioriser les projets et actions entourant la fidélisation et l'attraction de la main-d'œuvre. L'objectif est de favoriser la présence de ressources au sein de l'organisation afin de lui permettre de réaliser sa mission.

Elle vise également à faire un virage au niveau de pratiques de gestion pour contribuer à la stabilité des équipes de travail. Ce A3 est soutenu par un comité directeur qui suit les travaux notamment, ceux des A3 de type « résolution de problème » que toutes les directions doivent amorcées d'ici le mois de décembre. Ce A3 vise des effets positifs sur trois indicateurs clé de l'organisation :

- Le taux de rétention dans le service (12 mois)
- Le taux de rétention organisationnelle (12 mois)
- Le taux de couverture \ force de travail des postes requis.

Topo de la transformation de la gestion des ressources humaines (GRH)

Depuis la reprise en charge du programme de transformation par la nouvelle DHRCAJ, d'importants travaux ont été réalisés notamment avec la firme externe Adsum pour analyser le programme actuel. LA DRHCAJ a pu se saisir de la vision de la transformation et se l'approprier tout en faisant quelques réajustements à celle du départ. L'analyse faite avec Adsum était essentielle afin d'obtenir des recommandations et mieux structurer le programme, tenir compte de l'interrelation de certains lots de travail et évaluer la capacité des équipes de travail.

Le dépôt des recommandations de la firme externe a permis de s'assurer de l'alignement des projets avec la vision à atteindre et permet aujourd'hui de mieux séquencer les projets, d'identifier et d'obtenir les ressources requises et mettre en place une gouvernance adaptée à l'ampleur du projet. Un budget a aussi été autorisé par l'établissement afin de soutenir la réalisation de cette transformation.

Situation de la Main d'œuvre :

o Fermeture du pont tunnel L-H La fontaine :

Les travaux de réfection du pont tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine, à compter du 31 octobre prochain, amèneront la fermeture de trois voies sur six. Cette entrave d'envergure sera en vigueur jusqu'en novembre 2025. Ceci aura un impact important sur la circulation pour le tunnel, mais aussi vers le pont Jacques-Cartier. Plusieurs employés du CIUSSS qui habitent sur les territoires de la Montérégie, de Lanaudière et de Montréal-Est seront impactés par ces travaux. Malgré la mise en place de mesures d'atténuation par le ministère des Transports, le CCSMTL souhaite analyser les impacts et proposer des mesures complémentaires afin d'amoinrir les impacts de cette fermeture sur notre main d'œuvre. Ainsi, des travaux ont été réalisés au cours des dernières semaines et se poursuivent afin de dresser un portrait de la situation et d'identifier les mesures à mettre en place :

- Sondages aux gestionnaires et employés (gestionnaires 321 réponses, employés 2696 réponses) ;
- Analyse des lieux de résidence et port d'attache (environ 9 000 employés pourraient être affectés par les travaux) ;
- Plan de communication sur les mesures déjà en place et celles à venir ;
- Évaluation des coûts de certaines mesures ;
- Discussions avec d'autres établissements et partenaires (CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, institut de cardiologie de Montréal, STM, exo, syndicats).

Il a été demandé aux directions d'analyser le portrait pour leur direction, de consulter leur équipe afin d'identifier les mesures appropriées permettant de réduire les impacts de cette fermeture sur la présence au travail et sur les soins et services. Ces mesures devront se traduire par le biais d'un plan d'action par direction. Plusieurs suggestions intéressantes dans le sondage permettront d'alimenter les gestionnaires sur les mesures à prendre. Parmi les mesures possibles, notons :

- L'optimisation du télétravail
- L'aménagement de temps de travail ou flexibilité d'horaire
- Le remboursement ou rabais pour le transport en commun
- La mise en place de Navette de transport spéciale
- La valorisation du transport actif : support à vélos, vestiaires, casiers, douches, incitatifs financiers
- La mise en place d'une plateforme de covoiturage + incitatif financier
- Le remboursement/rabais pour taxi, Communauto, Bixi
- La location de locaux satellite sur la Rive-Sud
- Etc.

Les gestionnaires devront porter une attention particulière aux employés visés et faire preuve de flexibilité afin d'éviter des départs d'employés puisque près de 200 employés ont déjà signifié dans le sondage vouloir changer d'emploi.

o Télétravail :

En juin 2021, le CCSMTL a mis en place une politique sur le télétravail, afin de répondre aux modalités de travail en contexte pandémique, sachant que ce mode de travail ayant fait son apparition de manière importante avec la pandémie serait là pour demeurer.

Depuis, le télétravail est devenu un mode de travail privilégié, tant par nos employés que les candidats potentiels, puisqu'il permet notamment une plus grande conciliation vie personnelle et professionnelle. Plusieurs entreprises utilisent d'ailleurs cette modalité comme atout de recrutement. Ainsi, dans ce contexte de crise de la main d'œuvre, d'espaces limités pour les locaux, de grande compétition entre employeurs et de restrictions dans les déplacements (fermeture du tunnel créant un exode vers la banlieue), il nous faut revisiter cette politique. Cette révision se fera en deux temps : premièrement pour optimiser la rétention, puis pour optimiser l'attraction et l'agrandissement de nos bassins de recrutement.

État de situation :

- Politique de télétravail (TT) entérinée le 9 juin 2021 et en cours de mise à jour
- Octobre 2022 : Transfert du dossier de la DGA-SAP à la DRHCAJ
- Données concernant le TT disponibles dans le tableau de bord Power BI
- Politique de TT est en interdépendance avec :
 - La politique *Gestion de l'allocation et de l'utilisation des espaces*
 - La politique *Incitatif à l'optimisation des espaces*

Ce mode de travail amènera des changements également dans la façon dont les employés sont supervisés. La gestion par résultats selon des objectifs définis et convenus avec l'employé deviendra nécessaire. Il sera important dans cette révision de la politique télétravail d'ajuster les outils déjà en place pour tenir compte de ce changement.

Beaucoup d'employés préfèrent ce mode de travail, mais l'équilibre entre la présence et le télétravail sera important à maintenir. De plus, nous devons considérer que les moments de présence aient une valeur ajoutée.

Évaluation des résultats de la politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement de la violence

Le service Santé et Mieux-être au travail présente au Comité son rapport annuel sur la gestion des plaintes de harcèlement psychologique et demandes de soutien. Lequel fait ressortir un état de situation sur les activités réalisées et à venir, des données quantitatives, des constats généraux et des pistes d'actions pour l'année suivante.

Les membres du Comité sont informés des faits saillants du rapport annuel 2021 - 2022 et des prochaines étapes à venir en lien avec la promotion de la civilité et la prévention du harcèlement psychologique au sein de notre établissement.

EGI et amélioration continue des indicateurs :

Comparativement à la même période l'an passé, les taux sont relativement semblables. La période estivale affecte toujours les résultats en raison des absences pour vacances, mais la situation devrait se rétablir dans les prochains mois et nous rapprocher de nos cibles. Le taux de main d'œuvre indépendante est le plus problématique et sera difficile à rattraper dans le contexte actuel. Fait notable cependant, le temps supplémentaire obligatoire a très peu été utilisé cette année par rapport à l'an passé (106 h versus 996 h). Les mesures estivales mises en place pour favoriser le temps supplémentaire ont certainement contribué à cette diminution (taux double, tirage carte cadeau).

Indicateur	Taux réel 2022	Taux réel P7 2022	Taux réel P7 2023	Cible 2023
Temps supplémentaire	4.70%	4.47%	5.56%	4.12%
Assurance salaire	7.01%	6.92%	6.75%	6.59%
Présence au travail	88.61%	89.9%	89.4%	88.74%
Main-d'œuvre indépendante	5.70%	5.40%	5.58%	2.68%

La rétention du personnel demeure l'enjeu le plus important avec un bilan global embauche/départ négatif. Bien que plusieurs actions soient en cours dans le cadre du plan de fidélisation de la main d'œuvre, il faudra quelques mois pour voir des effets positifs. D'autres actions sont à venir, notamment dans le cadre du projet de transformation de la gestion des ressources humaines et d'un projet pilote sur l'expérience employé.

Calendrier des rencontres 2022-2023

Le calendrier des rencontres pour l'année 2022-2023 est présenté aux membres du Comité et est validé par tous ses membres.

Dossiers à suivre

- Le comité souhaiterait connaître l'attendue en terme de livrables ainsi que le calendrier de déploiement du plan de santé du MSSS.
- Le comité suggère de voir la mise en place des généralistes RH comme un investissement et non comme une dépense et demande à suivre de très près les projets de la phase 1 de la transformation GRH.

- Concernant les situations liées à la fermeture du tunnel, le comité suggère de rester vigilant concernant la santé mentale des employés avec la mise en place du télétravail et de regarder ce qui se passe dans les autres entreprises afin d'éventuellement prendre leurs meilleures idées pour les appliquer au CIUSSS.
- Concernant les plaintes et le suivi du harcèlement, le comité souhaiterait un examen plus poussé des statistiques par direction afin d'avoir une meilleure idée des points redondants par service et de pouvoir en déterminer plus facilement les causes. Il serait éventuellement nécessaire d'avoir une sensibilisation des gestionnaires concernant les problèmes de comportement des employés (usage du téléphone, parler en langue étrangère devant les usagers etc..).

8. Comité de vérification – Suivi de la séance du 19 octobre 2022

8.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité, présente son rapport.

1. DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET DES PARTENARIATS URBAINS

1.1 Programme Vers un chez-soi (VCS)

Le CCSMTL, plus particulièrement le Service régional de l'itinérance de la Direction des services généraux et des partenariats urbains, est responsable de la gestion et de l'administration du programme Vers un chez-soi en vertu de l'entente Canada-Québec sur le *Programme Vers un chez-soi (VCS) 2021-2024*. Le programme regroupe deux volets :

1. *Vers un chez-soi – communauté désignée (VCS-CD)* qui finance des activités communautaires ayant pour objectifs d'accompagner des personnes en situation d'itinérance vers un logement
2. *Vers un chez-soi - capacité communautaire et innovation (VCS-CCI)* qui finance des activités relativement aux données et la gestion des données sur les personnes en situation d'itinérance.

Afin de soutenir la réponse en matière d'itinérance durant la pandémie de COVID-19, les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu une 3^e entente dans le cadre du programme, pour rendre disponible du financement additionnel pour la région de Montréal pour l'année 2021-2022 : *Vers un chez-soi en contexte COVID (VCS-COVID)*.

À partir de 2022-2023, les sommes de VCS-COVID ont été intégrées à l'enveloppe VCS-CD puisqu'il s'agit des mêmes objectifs du programme.

Crédits 2021-2022 - Enveloppe VCS-CD (13 910 201 \$).

Crédits 2021-2022 - Enveloppe VCS-COVID (24 274 358 M \$).

Crédits 2022-2023/2023-2024 – VCS-CD + résiduel (70 110 739\$ + 2 843 736\$ + 56 634\$ = 73 011 109 \$).

2. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

2.1 Reddition de compte en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassements de coûts

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de plus de 100 000 \$ pour la période du 7 mai au 15 septembre 2022, est déposée pour information.

On note 25 contrats signés en 2020-2021 dont 7 qui ont connu des dépassements. Pour l'année 2021-2022, 30 contrats ont été signés dont 9 affichent un dépassement de coûts.

On note 9 augmentations de coûts au cours de la dernière période :

- Hôpital Notre-Dame : ajout de 13 652 \$ pour le rehaussement d'une modification existante, réhabilitation J.A. DeSève (phase 2) transformation des laboratoires en espaces bureaux. À ce jour, les dépassements représentent 11,39 %.
- Hôpital Notre-Dame : ajout de 693 504 \$ pour le rehaussement d'une modification existante, travaux de démolition et de désamiantage du pavillon L.-C. Simard. À ce jour, les dépassements représentent 166,36 %.
- Centre d'animation Jeanne D'Arc : ajout de 13 412,71 \$ pour le rehaussement d'une modification existante, réfection des finis intérieurs, façade, portes et fenêtres. À ce jour, les dépassements représentent 20,49 %.
- Centre d'hébergement Armand-Lavergne : dépassement de 124 517 \$ pour la mise à niveau de la laverie, représentant 14,20 %. Nouvelle inscription.
- Foyer l'Esplanade : dépassement de 166 480 \$ pour l'aménagement du foyer l'Esplanade, représentant 10,96 %. Nouvelle inscription.

- Hôpital Notre-Dame : dépassement de 398 426 \$ pour le réaménagement de la clinique externe d'obstétrique, représentant 24,33 %. Nouvelle inscription.
- Hôpital de Verdun : dépassement de 31 457 \$ pour le projet de réfection de la maçonnerie de la cour intérieure, représentant 10,72 %. Nouvelle inscription.
- Centre Jeunesse site Décarie : dépassement de 74 398 \$ pour la mise à niveau de l'entrée électrique, représentant 10,79 %. Nouvelle inscription.
- Hôpital de Verdun : dépassement de 96 250 \$ pour le réaménagement des locaux de la radioscopie, représentant 10,89 %. Nouvelle inscription.

2.2 Renouvellements et modifications de baux

Un document qui présente les nouvelles propositions d'ententes, les renouvellements et les fins de baux est déposé pour information. Le détail de ces baux est présenté dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil d'administration ainsi que dans la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la nouvelle entente locative, les renouvellements et les fins d'ententes locatives identifiés dans la fiche synthèse.

3. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

3.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et les contrats au-dessus du seuil d'appel d'offres de 121 200 \$ (biens et construction), et la liste des modifications de plus de 25 % à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus, sont déposées pour information.

Sommaire	NB	\$
AOP	8	65 583 430 \$
GRÉ À GRÉ	40	4 271 039 \$
GRÉ À GRÉ Maintien en milieu de vie	0	- \$
GRÉ À GRÉ Avis intention publié	1	305 000 \$
GRÉ À GRÉ Fournisseur unique	12	2 508 075 \$
GRÉ À GRÉ Firme professionnel banque	6	245 828 \$
GRÉ À GRÉ Public-Public	1	254 800 \$
GRÉ À GRÉ Demande de prix	3	198 650 \$
GRÉ À GRÉ Autres	17	758 686 \$
	48	69 854 470 \$

Faits saillants :

Appel d'offres :

- 2 contrats ont été signés pour de la main d'œuvre pour des services d'agents d'intervention et éducateurs avec divers fournisseurs pour un montant de 54 021 890,46 \$ (lignes 17 et 18), pour une durée de 3 ans, 17 fournisseurs au total.
- 4 contrats ont été signés pour des travaux de construction (remplacement des chaudières IRD, rénovation urgence à l'Hôpital de Verdun, augmentation de la capacité d'eau refroidie à HND, rénovation cuisine et salle de bain MSA) avec divers fournisseurs, pour un montant de 10 891 790,00 \$ (lignes 1,4, 7 et 8).
- 1 contrat a été signé pour la banque d'heures de services professionnels en informatique pour le déploiement du projet SIFARH avec Services Makila Inc., pour un montant de 295 000,00 \$ (ligne 21).

Gré à gré autres contrats :

- 4 contrats ont été signés pour les droits d'utilisation et support et maintenance pour logiciel avec les firmes Logibec, Medfar et Change Healthcare, pour un montant de 1 512 791,49 \$ (lignes 22, 36, 37 et 40).
- 1 contrat a été signé pour l'entretien et maintenance des systèmes de gestion des bâtiments (multisites) avec la firme Honeywell, pour un montant de 655 387,50 \$ (ligne 42).
- 9 contrats ont été signés avec des organismes communautaires pour des services jeunesse, pour un montant total de 480 576,00 \$ (lignes 3, 12, 15, 19, 27, 28, 34, 38 et 41).
- 1 contrat a été signé pour le renouvellement de l'entente pour les services des pairs aidants (HND) avec l'Association des mentors pairs aidant du Québec, pour un montant de 305 000,00 \$ (ligne 20).
- 6 contrats ont été signés pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (firme de la banque) avec divers fournisseurs, pour un montant de 245 827,80 \$ (lignes 16, 26, 30, 33, 46 et 47).

On note plusieurs dépassements pour des modifications de plus de 25 % à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus.

- Un rehaussement de 184 260,00 \$ avec la firme Sécurité X-Guard (gestion FGA Inc.) pour des services d'agents de sécurité au Mont St-Antoine, pour un total des dépassements représentant 103,08 %.
- Un rehaussement de 1 583 309,14 \$ avec la firme Sécurité X-Guard (gestion FGA Inc.) pour des services d'agents de sécurité pour le centre de vaccination du palais des congrès, pour un total de dépassements représentant 222,12 %.
Ces deux derniers rehaussements sont nécessaires puisque la firme à contrat ne peut répondre à la totalité des besoins.
- Un rehaussement de 152 960,00 \$ avec la firme IGF Axiom inc. pour des services d'agents de prévention en santé et sécurité sur un chantier de construction de HND, pour un total de dépassements représentant 72,36 %. Le rehaussement est dû à la prolongation du chantier de construction.
- Un rehaussement de 193 390,63 \$ soit 41,78 % avec la firme Up to date pour de l'approvisionnement pour un système d'information médical.

8.2 Baux immobiliers

Résolution 2022-11-02-137

Baux immobiliers

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Aire ouverte	1751, rue Saint-Timothée

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Clinique de vaccination	4450, rue Saint-Hubert (prolongation de l'occupation pour 15 jours additionnels)
Site de vaccination temporaire Covid-19	286, rue Elgar

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux fins des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
CRDITED DE MONTRÉAL	75, rue de Port-Royal Est
CRDITED DE MONTRÉAL	35, rue de Port-Royal Est
Centre d'activités de jour Hymus	325, boulevard Hymus
Centre de vaccination variole simienne	1254, rue Sainte-Catherine Est
Site de vaccination temporaire Covid-19	5550, avenue du Parc

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser la nouvelle entente locative, les renouvellements et les fins d'ententes locatives dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 23 septembre 2022

9.1 Rapport de la présidente

M^{me} Jennifer Dahak-EI-Ward, présidente du comité, présente son rapport.

1. Suivi Agrément Canada

Les membres du comité ont pris connaissance des grandes étapes à venir pour les prochains secteurs visités par Agrément Canada :

20 au 25 novembre 2022

- Santé physique
- Services généraux
- Télésanté

23 au 28 novembre 2023

- Soutien à l'autonomie des personnes âgées
- Déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique.

Les étapes de la démarche

- S'engager et se préparer
- Réaliser l'auto-évaluation
- Se mettre en conformité
- Planifier la visite
- Tenir la visite
- Analyser le rapport
- Se mettre en conformité à la suite des recommandations
- Transmettre les preuves des actions d'amélioration
- Pérennisation

2. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Cinq administrateurs ont déposé une mise à jour de leur déclaration d'intérêts. Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

3. Nouveau mandat et plan de travail 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son plan de travail 2022-2023, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration : révision approuvée par le conseil d'administration le 25 septembre 2019. Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* : révision approuvée par le conseil d'administration du 16 septembre 2020. Prochaine révision : septembre 2023.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

4. Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et du Règlement de régie interne du conseil d'administration

Les membres du comité ont convenu de procéder à la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* ainsi que du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*.

5. Lac-à-l'épaule du conseil d'administration

Les membres du comité ont discuté de l'organisation du prochain Lac-à-l'épaule du conseil d'administration qui se tiendra le 14 octobre. Plusieurs sujets d'intérêts y seront présentés, notamment le bilan des réalisations du conseil d'administration 2021-2022, le Plan santé, le Rapport Savoie et la révision de certains processus et façons de faire.

6. Nomination du vice-président du comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Julie Gosselin a été nommée vice-présidente du comité de gouvernance et d'éthique. M^{me} Dahak-EI-Ward la remercie de son implication.

10. Comité de révision

10.1 Rapport annuel d'activités 2021-2022

M. André Lemieux, président du comité, présente son rapport. Il indique que la majorité des cas soumis à l'analyse du comité concerne un problème de relation ou de communication. En ce sens, le comité de révision recommande au Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de faire un rappel aux médecins quant à l'importance de la relation et de la communication entre le médecin et son patient.

D^r Olivier Farmer, président du CMDP, accueille favorablement cette recommandation et en assurera le suivi auprès de ses membres.

En terminant, M. Lemieux remercie les membres du comité, docteurs Diane Roger-Achim et François Lehmann, ainsi que M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration, qui assure le soutien administratif du comité.

Résolution 2022-11-02-138

Rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité de révision

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le comité de révision doit transmettre au conseil d'administration, avec copie au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, au moins une fois par année, et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, un rapport décrivant les motifs des plaintes ayant fait l'objet d'une demande de révision depuis le dernier rapport, de ses conclusions ainsi que des délais de traitement de ses dossiers; il peut en outre formuler des recommandations ayant notamment pour objet l'amélioration de la qualité des soins ou services médicaux, dentaires et pharmaceutiques dispensés par l'établissement.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2021-2022 du comité de révision a été adopté par le comité le 29 septembre 2022.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité de révision du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de transmettre copie de ce rapport au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

11. Rapports annuels 2021-2022

11.1 Application des mesures de contrôle au CCSMTL

Mesdames Kristine Vitez, Aurée Courchesne et Guylaine Blais, présentent le rapport annuel 2021-2022 sur l'application des mesures de contrôles au CCSMTL et répondent aux questions des membres. Il s'agit du sixième rapport annuel des mesures de contrôle présenté au conseil d'administration. Le rapport annuel 2021-2022 a préalablement été présenté et entériné par :

- les directions cliniques concernées;
- le comité central des mesures de contrôle;
- le comité de gouvernance des pratiques cliniques.

Résolution 2022-11-02-139

Rapport annuel 2021-2022 sur l'application des mesures de contrôles au CCSMTL

Sur recommandation du comité central des mesures de contrôle et du comité de gouvernance de pratiques cliniques du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL), **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte et d'adopter le rapport annuel 2021-2022 portant sur l'application des mesures de contrôle au CCSMTL.

12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

12.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-11-02-01 et 2022-11-02-03. (Voir annexe 1).

12.2 Renouvellement de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-11-02-04 et 2022-11-02-133. (Voir annexe 1).

12.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-11-02-134 et 2022-11-02-139 (Voir annexe 1).

12.4 Nominations et fins de mandat de chefs de service

Résolution 2022-11-02-140

Nominations et fins de mandat de chefs de service

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lors de sa réunion du 26 octobre 2022, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

CHEFS DE SERVICE – NOMINATIONS

- D^{re} Natasha Coward, cheffe de service de pneumologie, département de médecine spécialisée – 1^{er} juin 2022
- D^{re} Émilie Tulk, cheffe de service de l'UHMF par intérim, département de médecine générale – 23 mars 2022
- D^{re} Geneviève Bergeron, cheffe de service PCMI par intérim - 9 mai 2022
- D^{re} Katherine Dupuis- Nomination chef de service de médecine de famille-soins aux personnes âgées – IUGM, département de gériatrie –5 décembre 2023 (Modification)
- D^{re} Agnès Cailhol, cheffe de service de médecine de famille en soins aux personnes âgées par intérim, département de gériatrie – 13 décembre 2021 au 4 décembre 2023 (Modification)
- D^{re} Florence Bouvet-Bouchard, chef de service par intérim du SAD CLSC Faubourgs et GMF-U Notre-Dame à compter du 10 août 2022 jusqu'au 31 août 2023.
- D^r David Kaiser, directeur médical adjoint à la DRSP
- D^{res} Julie Cotton et Christina Duong, chefs de service des jeunes de la rue par intérim à compter du 26 décembre 2022, et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2024 (jusqu'au retour du congé de D^{re} Thommeret-Carrière)
- D^r Hugo Centomo, chef adjoint du département de chirurgie à partir du 4 octobre 2022
- D^r Matthew Strohl, chef adjoint du département de médecine spécialisée pour l'Hôpital Notre-Dame à partir du 7 octobre 2022
- D^{re} Eva Ouedraogo, cheffe adjointe par intérim du département de médecine générale pour l'Hôpital Notre-Dame à partir du 15 juillet 2022
- D^{re} Karima Ait-Hamouda, cheffe adjointe par intérim du département de médecine générale pour l'Hôpital Notre-Dame à partir du 15 juillet 2022

CHEFS DE SERVICE – FINS DE MANDAT

- D^r Yujia Wang, chef de service de pneumologie, département de médecine spécialisée - 1^{er} juin 2022
- D^{re} Caroline Morin, cheffe de service de l'UHMF, département de médecine générale - 23 mars 2022
- D^{re} Geneviève Cadieux, cheffe de service PCMI par intérim - 8 mai 2022
- D^{re} Marie-Pierre Codsí, chef de service du SAD CLSC Faubourgs et GMF-U Notre-Dame en date du 9 août 2022 jusqu'au 31 août 2023 (Congé de maternité)
- D^{re} Anne-Sophie Thommeret-Carrière, chef de service de l'itinérance en date du 25 décembre 2022 jusqu'au 1^{er} janvier 2024 (Congé de service)
- D^r David Kaiser, chef médical du secteur environnement urbain et santé des populations (EUSP) à partir du 10 octobre 2022

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de service/adjoint du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.5 Règlements généraux du département d'obstétrique-gynécologie

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-141

Règlements généraux du département d'obstétrique-gynécologie

ATTENDU QUE chaque département clinique doit se doter de règlements généraux ;

ATTENDU QUE les règlements ici présentés visent à assurer le bon fonctionnement du département à l'intérieur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en harmonie avec les autres départements et particulièrement dans ses collaborations avec les autres services et départements ;

ATTENDU QUE l'application de ces règlements consiste à fournir aux usagers des soins complets de qualité, répondant à leurs besoins et en conformité avec les orientations de la direction du CCSMTL et de son Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CCSMTL ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les règlements généraux du département d'obstétrique-gynécologie du CCSMTL.

12.6 Règlements généraux du département de gériatrie – Amendement

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-142

Règlements généraux du département de gériatrie

ATTENDU QUE chaque département clinique doit se doter de règlements généraux ;

ATTENDU QUE les règlements ici présentés visent à assurer le bon fonctionnement du département à l'intérieur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en harmonie avec les autres départements et particulièrement dans ses collaborations avec les autres services et départements ;

ATTENDU QUE l'application de ces règlements consiste à fournir aux usagers des soins complets de qualité, répondant à leurs besoins et en conformité avec les orientations de la direction du CCSMTL et de son Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées audit règlement ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CCSMTL ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'amendement des règlements généraux du département de gériatrie du CCSMTL.

12.7 Règlements généraux du département de médecine générale

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-143

Règlements généraux du département de médecine générale

ATTENDU QUE chaque département clinique doit se doter de règlements généraux ;

ATTENDU QUE les règlements ici présentés visent à assurer le bon fonctionnement du département à l'intérieur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en harmonie avec les autres départements et particulièrement dans ses collaborations avec les autres services et départements ;

ATTENDU QUE l'application de ces règlements consiste à fournir aux usagers des soins complets de qualité, répondant à leurs besoins et en conformité avec les orientations de la direction du CCSMTL et de son Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CCSMTL;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les règlements généraux du département de médecine générale du CCSMTL.

13. Enseignement universitaire et recherche

13.1 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-144

Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020)* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine ;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement ;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL ;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du CMDP) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.¹, EPTC², Cadre de référence ministériel³, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁴, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;

¹ Code civil du Québec.

² Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

³ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

⁴ Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).

- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Liliana Gomez Cardola, conseillère scientifique, Institut national en santé publique du Québec (INSPQ)
- Mariline Comeau-Vallée, professeure régulière à l'Université du Québec à Montréal, Département d'organisation et ressources humaines.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les privilèges de recherche antérieurement octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL aux personnes suivantes et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)

- Anatol Feldman, chercheur régulier
- Dahlia Kairy, chercheure régulière
- Diana Zidarov, chercheure régulière

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Nathalie Fontaine, professeure au département de criminologie, Université de Montréal
- Louise Pouliot, conseillère scientifique, Institut national en santé publique (INSPQ)

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

- Martin Arguin, directeur de laboratoire et chercheur régulier

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Mélanie Bourque, chercheure régulière
- Sophie Hébert-Tremblay, chercheure régulière

CENTRE DE RECHERCHE DE MONTRÉAL SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES, LES DISCRIMINATIONS ET LES PRATIQUES ALTERNATIVES CITOYENNES

- Estelle Carde, chercheure régulière

13.2 Renouvellement de mandat d'un membre du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS)

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-145

Renouvellement de mandat d'un membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le CER DIS relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substituts du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat d'un membre de ce comité arrive à échéance.

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat pour une période de 2 ans du membre suivant :

- Madame Isabelle Mondou, à titre de membre substitut spécialisé en éthique ;
- Madame Pascale Leclerc, à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Madame Sophie Châtelain, à titre de membre substitut non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

13.3 Renouvellement de mandats de membres du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (RDP)

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-146

Renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité arrive à échéance.

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat pour une période de 2 ans des membres suivants :

- Madame Sophie Châtelain à titre membre substitut non affilié à l'établissement mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité
- Madame Patricia McKinley à titre de membre substitut détenant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (domaine biomédical en réadaptation) ;
- Monsieur Pascal Minville, à titre de membre substitut non affilié à l'établissement mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

13.4 Axelys société de valorisation partenaire du CCSMTL

Lors de la séance du conseil d'administration du CCSMTL du 21 septembre dernier, les membres ont demandé une mise à jour de la collaboration avec Axelys, le partenaire de valorisation du CCSMTL. M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier et répond aux questions des membres.

M^{me} Micheline Ulrich remercie M^{me} Gilbert de sa présentation. Elle souligne que le conseil d'administration aurait de l'intérêt à avoir des présentations sur des projets de recherche par exemple. M^{me} Gilbert assurera le suivi de cette demande et fera une proposition.

14. Dossiers administratifs

14.1 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le suivi du nombre de mises sous garde en établissement pour le trimestre de juillet à septembre 2022.

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. Les dernières modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux exigent que le président-directeur-général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'usager de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

À la suite d'une question d'un administrateur, D^{re} Lajeunesse vérifiera les résultats qui pointent vers une augmentation par rapport au trimestre précédent. D^r Olivier Farmer souligne l'importance de comparer ces résultats avec ceux de l'an dernier, pour la même période, qui pourraient démontrer une variation saisonnière. Aussi, il trouverait intéressant d'obtenir le taux d'affluence versus le nombre de mises sous garde en établissement afin d'avoir des éléments supplémentaires pour analyser la situation. Dossier à suivre.

14.2 Rapport sur l'application de la Politique « Pour un environnement sans fumée » et révision de la politique « Pour un environnement sans fumée »

Mesdames Lysanne Ouellet, de la direction des services généraux et des partenariats urbains et Marie-Josée Lemieux, chef d'administration de programme de santé publique territoriale, présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

Résolution 2022-11-02-147

Rapport sur l'application de la Politique « Pour un environnement sans fumée » ET Révision de la politique « Pour un environnement sans fumée »

ATTENDU QUE la Politique « Pour un environnement sans fumée » a été adoptée en novembre 2017 par le conseil d'administration.

ATTENDU QU'il est prévu à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* de présenter au conseil d'administration un rapport sur l'application de la politique tous les 2 ans.

ATTENDU QUE l'établissement doit transmettre un rapport à la ministre de la Santé et des Services sociaux dans les soixante jours de son dépôt au conseil d'administration.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du présent rapport en date du 2 novembre 2022 et d'approuver les modifications apportées à la politique.

14.3 Révision du règlement « Divulgence de l'information nécessaire à un usager et aux proches à la suite d'un accident »

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE), présente le dossier.

Avant d'entériner la révision du règlement, il est convenu que la DQEPE effectue une consultation auprès des conseils professionnels afin de s'assurer de sa conformité, notamment au niveau de la qualité de l'acte médical.

14.4 Création d'un poste de directeur adjoint mission extrahospitalière et affaires universitaires à la direction des services professionnels (DSP)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-148

Création d'un poste de directeur adjoint mission extrahospitalière et affaires universitaires à la direction des services professionnels (DSP)

ATTENDU QUE le conseil d'administration entérine ces modifications à la structure ;

ATTENDU QUE ces changements entraînent la modification de l'organigramme d'encadrement supérieur et que toutes modifications de cette nature doivent faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Approuver la nouvelle structure organisationnelle et d'autoriser la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) à faire les démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en vue d'obtenir les démarches requises afin d'actualiser la modification à la structure, à savoir la création d'un poste de directeur adjoint.

14.5 Création d'un poste temporaire de directeur adjoint - Partenariats et transformation à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-149

Création d'un poste temporaire de directeur adjoint - Partenariats et transformation à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ)

ATTENDU QUE le conseil d'administration entérine ces modifications à la structure.

ATTENDU QUE ces changements entraînent la modification temporaire de l'organigramme d'encadrement supérieur et que toutes modifications de cette nature doivent faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Approuver la nouvelle structure organisationnelle et d'autoriser la DRHCAJ à faire les démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en vue d'obtenir la classe salariale de ce poste et d'actualiser la modification à la structure, à savoir la création d'un poste de directeur adjoint.

14.6 Mise à jour de l'organigramme de la haute direction

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-150

Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE le Comité exécutif recommande les changements suivants apportés à la structure d'encadrement :

- Création poste de directeur adjoint mission extrahospitalière et affaires universitaires à la direction des services professionnels (DSP);
- Création d'un poste temporaire de directeur adjoint - Partenariats et transformation à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ).

ATTENDU QUE ces changements entraînent des modifications à l'organigramme de la haute direction et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.7 Suivi du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun

M^{me} Nathalie Charbonneau, directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés, présente un suivi du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun et répond aux questions des membres.

Faits saillants depuis janvier 2021

- Volet construction :
 - Réalisation des travaux préparatoires
 - Début de la construction du nouveau pavillon et de la passerelle
- Volet clinique :
 - Démarrage du volet clinique du projet

Échéancier global



14.8 Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint des ressources informationnelles du CCSMTL par le biais d'un cumul de postes de cadre supérieur

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-11-02-151

Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint des ressources informationnelles du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), par le biais d'un cumul de postes de cadre supérieur

ATTENDU QUE la direction recommande la nomination de monsieur Mathieu Mailhot au poste de directeur adjoint des ressources informationnelles du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) par intérim, par le biais d'un cumul de postes de cadre supérieur.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer de façon intérimaire monsieur Mathieu Mailhot au poste de directeur adjoint des ressources informationnelles du CCSMTL, et ce, rétroactivement au 3 octobre 2022 ;
- Octroyer une rémunération forfaitaire de 11 % du salaire du cadre, et ce, en fonction du mécanisme de détermination de la rémunération des cadres supérieurs en vigueur au sein du CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

14.9 Nomination au poste de directeur de la fluidité hospitalière à la Direction générale adjointe aux programmes santé physiques généraux et spécialisés (DGASPGS)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-11-16-152

Nomination au poste de directeur de la fluidité hospitalière à la Direction générale adjointe aux programmes santé physiques généraux et spécialisés (DGASPGS)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Marie-Annick Guénette au poste de directeur de la fluidité hospitalière à la Direction générale adjointe aux programmes santé physiques généraux et spécialisés (DGASPGS)

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Marie-Annick Guénette au poste de directeur de la fluidité hospitalière à la Direction générale adjointe aux programmes santé physiques généraux et spécialisés (DGASPGS) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

15. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

16. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 7 décembre 2022.

17. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

18. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 2 novembre 2022 à 20 h 27.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M. Vincent Lehouillier, secrétaire